

Les bibliothèques vaudoises sortiront du réseau romand dès le 1^{er} janvier 2017. KEYSTONE

La mémoire des bibliothèques sera stockée à Amsterdam

GRAND CONSEIL • Les députés plébiscitent l'achat du nouveau logiciel des bibliothèques vaudoises et se soucient de protection des données.

JÉRÔME CACHIN

Les données des bibliothèques vaudoises et de leurs utilisateurs seront hébergées à Amsterdam, et non plus à Martigny. C'est dans la capitale des Pays-Bas que se trouvent en effet les serveurs du groupe Ex Libris, auquel le canton vient d'acheter le nouveau logiciel Alma pour 2,3 millions de francs. Le Grand Conseil a accepté hier cette dépense à l'unanimité, tout en votant une résolution qui traduit son inquiétude sur la protection des données.

Cet investissement est la conséquence de la sortie du canton de Vaud de RERO, le Réseau romand des bibliothèques créé il y a trente ans par la mutualisation des catalogues des bibliothèques universitaires des cantons romands. RERO, dont le siège et les données stockées se trouvent à Martigny, est devenu incapable de s'adapter aux nouvelles technologies et ses membres ne se sont pas entendus pour une nouvelle gouvernance, selon les partenaires vaudois. En mars 2014, la cheffe du Département de la formation, Anne-Catherine Lyon, avait décidé de cette sortie face aux blocages des autres cantons.

Les bouchées doubles

La sortie du réseau romand doit être effective au 1^{er} janvier 2017. Les bibliothèques vaudoises, coordonnées par la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), ont mis les bouchées doubles pour que le nouveau réseau vaudois RenouVaud soit prêt. Le logiciel a été choisi en mars dernier. Il devra fonction-

ner en octobre 2016. Le canton de Vaud compte faire des économies à terme, parce qu'il cessera de verser sa contribution au réseau RERO (1,18 mio en 2015, soit 40% de l'ensemble des contributions).

Plus que les aspects financiers, c'est la protection des données qui a occupé les députés. C'est que les bibliothèques vaudoises échappent à ce principe cardinal de la politique informatique cantonale: les données personnelles doivent être stockées sur sol vaudois. Les données sont hébergées dans le centre de Longemalle à Renens et dupliquées dans un autre centre tenu secret.

Données protégées

La présidente de la commission en charge du dossier, la députée verte Céline Ehrwein Nihan, a dit hier en plénum que «toutes les garanties» ont été données sur la protection et la sécurité des données à Amsterdam. «La protection des données aux Pays-Bas est au même niveau qu'en Suisse», explique Jeannette Frey, directrice de la BCU. Sans compter les engagements contractuels du groupe Ex Libris.

En revanche, la protection des données «mérite encore d'être clarifiée» lors de leur migration de Martigny à Amsterdam, a estimé la députée. «Les utilisateurs doivent pouvoir donner leur consentement à la migration de leurs données en connaissance de cause», affirme la députée. Dans une résolution proposée par la commission et votée à l'unanimité, le parlement demande au Conseil d'Etat

«d'établir, conjointement avec la préposée à la protection des données, un règlement sur les conditions et modalités de la migration des données des utilisateurs».

Anne-Catherine Lyon a réagi en affirmant qu'elle ferait preuve d'«ouverture» face à cette demande. «Nous irons dans le sens de ce que demande la résolution», assure-t-elle devant le Grand Conseil.

Serveur spécifique

Mais concrètement, que se passerait-il pour un utilisateur qui refuserait le transfert de ses données de Martigny à Amsterdam? «Il ne pourrait plus bénéficier du prêt des imprimés, que cela soit des livres ou des revues», explique Jeannette Frey. Pour les livres et revues électroniques, un tel blocage n'aurait pas lieu.

Les données personnelles d'un utilisateur de bibliothèque, outre le nom, l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone, contiennent l'historique des ouvrages prêtés. «Ces données seront stockées sur un serveur spécifique par Ex Libris à Amsterdam. Aujourd'hui, l'historique des prêts d'un utilisateur est anonymisé au bout de douze mois et il continuera à l'être.»

Au détour du rapport de la commission, on apprend d'ailleurs que RERO a été victime d'un piratage des données des utilisateurs. «Il y a trois ou quatre ans, un fichier vaudois contenant les adresses e-mail a été copié par un pirate qui l'utilisait pour faire des spams», se souvient Jeannette Frey, sans se souvenir du nombre d'adresses copiées. I

CHAVANNES-PRÈS-RENNES

La première «tour-forêt» de Suisse dévoilée



Des chênes, des érables et autres cèdres végétaliseront les terrasses. COMMUNE DE CHAVANNES-PRÈS-RENNES/IMAGE DE SYNTHÈSE

La future tour de Chavannes-près-Renens a dévoilé hier son visage au public. Le projet du Milanais Stefano Boeri a remporté le concours d'architecture. Ce bâtiment de 35 étages devrait compter pas moins de 80 arbres et 3000 m² d'arbustes sur ses terrasses.

«Cette tour est exceptionnelle tant elle innove dans la façon de vivre en hauteur», a déclaré Claude Daetwyler, président du jury et chef du service d'urbanisme de cette commune de l'Ouest lausannois. «Amener de la végétation et de la biodiversité à plus de 100 mètres du sol est extrêmement osé et avant-gardiste, mais ce n'est pas une utopie.»

Des chênes, des érables et autres cèdres de plusieurs mètres de haut végétaliseront les terrasses. «L'architecte a développé un système avec une paysagiste milanaise où l'eau de pluie est stockée pour l'autoarrosage, tan-

dis que les racines de l'arbre se déploient dans des sortes de boîtes», explique M. Daetwyler.

Les Terrasses des Cèdres de l'architecte Stefano Boeri ont été choisies à l'unanimité. «Ce projet rappelle l'histoire du lieu: d'anciennes pépinières poussaient dans ce quartier et on y ramène des arbres», ajoute celui qui travaille sur le dossier depuis 25 ans.

La tour de 117 mètres de haut devrait compter 6 étages de bureaux et 29 de logements. Quelque 195 appartements de 2 à 5 pièces, certains pour la vente, d'autres pour la location, seront créés. «Ce ne sera ni des logements à loyers modérés, ni des appartements de très haut standing vu leur taille», précise le président du jury. Le dernier étage de la tour sera accessible au public et offrira un lieu de rencontre de type restaurant ou café. ATS

EN BREF

GRAND CONSEIL

Aide unanime à la filière porcine

Le Grand Conseil a donné hier un coup de pouce à la filière porcine. Il a accordé un crédit de 4 millions de francs pour subventionner la construction ou la rénovation de porcheries. Au pays du saucisson vaudois et de la saucisse aux choux, l'union sacrée était de rigueur. ATS

NORD VAUDOIS

Du neuf pour les pompiers

L'Etablissement d'assurance contre l'incendie du canton de Vaud a remis hier deux véhicules d'intervention ultramodernes au SDIS Nord vaudois. Il s'agit d'une nouvelle échelle automobile d'une hauteur de 32 m et d'un système pionnier de lutte contre l'incendie. ATS



BEAUX-ARTS

Un Zao Wou-Ki en donation

Le Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne (mcb-a) a reçu une œuvre majeure du peintre franco-chinois Zao Wou-Ki. Ce tableau, intitulé «Hommage à Edgar Varèse», a été

remis officiellement hier par la veuve de l'artiste aux autorités vaudoises, représentées par la ministre Anne-Catherine Lyon, et au directeur de l'institution Bernard Fibicher. ATS/KEYSTONE

PAQUET LOGEMENT

La droite appelle au compromis

SOPHIE DUPONT

Le Grand Conseil a commencé hier le débat sur le second volet du paquet logement, après avoir accepté en premier débat à une large majorité le contre-projet à l'initiative de l'Asloca «Stop à la pénurie de logements». Ce second volet, le projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), vise à assouplir les règles lors de démolitions et les transformations d'immeubles. La loi s'appliquera en fonction du taux de pénurie de logements observé dans chaque district.

La LPPL a les faveurs de la droite, qui a appelé au compromis. La semaine dernière, le parlement acceptait en effet une mesure plébiscitée par la gauche, le droit de préemption, donnant la possibilité aux collectivités publiques d'acquérir un terrain mis en vente en priorité sur d'autres acheteurs potentiels.

Résultat de la fusion de deux lois, la LPPL «est une contrepartie des conces-

sions faites par la droite» sur le premier volet, a martelé le PLR Marc-Olivier Buffat. S'opposant vigoureusement au projet, Jean-Michel Dolivo de La Gauche estime pour sa part que la protection des locataires «d'appartements anciens peu entretenus mais loués à des prix abordables» sera menacée par la facilité d'effectuer des rénovations lourdes. Le Parti socialiste est quant à lui «très mitigé», selon les termes de Nicolas Mattenberger. Le député estime que le projet ne permettra pas la création de logements, mais participera à l'augmentation des loyers.

Les Verts n'ont pas pris de position commune. Mais le député Yves Ferrari s'est démarqué de ses collègues de gauche en plaidant en faveur d'un «équilibre assez subtil». Les Vert'libéraux et l'UDC se sont prononcés dans le même sens. Le PLR Christel Luisier Brodard a averti quant à elle que

son parti s'opposerait à toute tentative de durcissement de la loi.

Le débat a débuté par une pluie d'amendements déposés par La Gauche et tous refusés, à une exception près. Les élus ont accepté de renforcer la représentation des locataires en cas de démolition ou de rénovation d'importance. Le maître d'ouvrage devra non seulement informer les locataires du projet et de ses répercussions sur les loyers, mais aussi les consulter. «Il est important que locataires et propriétaires se parlent avant toute transformation», a soutenu l'UDC Jean-Luc Chollet.

Le parlement a également accepté un amendement du socialiste Laurent Baillif, qui prévoit de calculer plusieurs taux de pénurie dans les régions hétérogènes comme Riviera-Pays-d'Enhaut. I